



SUD-OUEST EXPERT

Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes

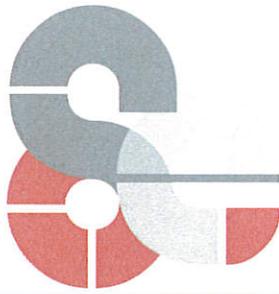
ASSOCIATION A NOUSTE

2 Route de Lacommande

64 290 LASSEUBE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2019



SUD-OUEST EXPERT

Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes

ASSOCIATION A NOUSTE

2 Route de Lacommande

64 290 LASSEUBE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2019

A Monsieur le Président de l'Association A NOUSTE,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association A NOUSTE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêté dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les points suivants :

- La réalité des recettes enregistrée ;
- La correcte ventilation des capitaux propres ;
- Les estimations réalisées dans le cadre de la présentation des comptes annuels s'appuient sur des méthodes correctement documentées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

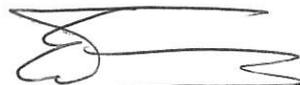
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lons, le 19 octobre 2020

SARL SUD OUEST EXPERT
Commissaire aux comptes
Représenté par
Monsieur Eric FAIVRE DUBOZ



Bilan

SUD OUEST EXPERT SARL
 Société de Commissariat aux Comptes
 167 Bis Avenue Jean Mermoz
 CS 30405
 64146 LONS Cedex

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	434,27	434,27		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	6 867,07	6 867,07		
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 301,34	7 301,34		
Stocks				
Créances				
Fournisseurs débiteurs	1 650,60		1 650,60	
Personnel	1 137,45		1 137,45	393,55
Autres créances	5 919,75		5 919,75	2 626,38
Divers				
Disponibilités	65 018,78		65 018,78	65 884,06
Charges constatées d'avance	1 212,16		1 212,16	1 076,47
TOTAL ACTIF CIRCULANT	74 938,74		74 938,74	69 980,46
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	82 240,08	7 301,34	74 938,74	69 980,46

Bilan

SUD OUEST EXPERT SARL
 Société de Commissariat aux Comptes
 167 Bis Avenue Jean Mermoz
 CS 30405
 64146 LONS Cedex

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	-29 832,84	-24 037,83
Autres réserves	47 150,39	46 264,59
Résultat de l'exercice	11 953,94	376,25
TOTAL CAPITAUX PROPRES	29 271,49	22 603,01
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour charges	3 658,93	2 658,93
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 658,93	2 658,93
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 381,04	5 772,51
<i>Personnel</i>	16 937,99	18 504,18
<i>Organismes sociaux</i>	16 176,63	18 191,31
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	45,00	
Dettes fiscales et sociales	33 159,62	36 695,49
Autres dettes	2 467,66	2 250,52
TOTAL DETTES	42 008,32	44 718,52
TOTAL PASSIF	74 938,74	69 980,46

Compte de résultat

SUD OUEST EXPERT SARL
 Société de Commissariat aux Comptes
 167 Bis Avenue Jean Méry
 CS 30405
 64146 LONS Cedex

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Subventions d'exploitation	264 598		263 466		1 131	0,43
Autres produits	3				3	NS
Total	264 601		263 467		1 134	0,43
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	65 955		68 514		-2 559	-3,73
Total	65 955		68 514		-2 559	-3,73
MARGE SUR M/SES & MAT	198 646		194 953		3 693	1,89
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	3 047		2 916		132	4,51
Salaires et Traitements	133 954		137 274		-3 320	-2,42
Charges sociales	48 507		55 632		-7 124	-12,81
Amortissements et provisions						
Autres charges	6		3		3	120,34
Total	185 516		195 825		-10 309	-5,26
RESULTAT D'EXPLOITATION	13 131		-872		14 002	NS
Produits financiers	134		133		1	0,74
Charges financières						
Résultat financier	134		133		1	0,74
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	13 264		-739		14 003	NS
Produits exceptionnels			1 100		-1 100	-100,00
Charges exceptionnelles	1 311		-15		1 326	NS
Résultat exceptionnel	-1 311		1 115		-2 426	-217,52
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	11 954		376		11 578	NS

Détail Soldes intermédiaires de Gestion

SUD OUEST EXPERT SARL
 Société de Commissariat aux Comptes
 167 Bis Avenue Jean Mermoz
 CS 30405
 64146 LONS Cedex

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%
Subventions d'exploitation				
74000000 - Subvention D'Exploitation	264 189,75		263 032,41	
74002000 - Adhésion association	408,00		434,00	
	264 597,75		263 466,41	
Impôts, taxes et verst assimilés				
63130000 - Part.Form.Continue Tresor	2 997,48		2 915,95	
63540000 - DROITS D'ENREGIST.&TIMBRE	50,00			
	3 047,48		2 915,95	
Charges de personnel				
64110000 - Salaires Appoint.Commis.	137 257,75		134 169,43	
64120000 - Conges Payes	-1 742,28		4 128,58	
64140000 - Heures récupérables	534,61		7,94	
64180000 - UNIFAF/REMBT SALAIRES SEPT A D	-2 095,80		-1 031,80	
64510000 - Cotis.Urssaf	34 872,37		41 495,57	
64520000 - Prov.congés payes+recup heures	-566,82		673,78	
64530000 - Cotis.Caisses Retraites	9 585,96		9 471,00	
64550000 - Cotis.Prevoyance	2 396,13		2 174,39	
64560000 - Mutuelle salariés	972,60		810,39	
64750000 - Med.Du Travail&Pharmacie	570,74		646,48	
64800000 - Autres charges personnels	676,39		360,00	
	182 461,65		192 905,76	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	13 133,92		-868,97	
Autres produits				
75800000 - Produits Div.Gestion Cour	3,09		0,17	
	3,09		0,17	
Autres charges				
65800000 - Charges Div.Gest.Courante	6,39		2,90	
	6,39		2,90	
RESULTAT D'EXPLOITATION	13 130,62		-871,70	
Produits financiers				
76400000 - Revenus sur valeurs mobilières plac	133,82		132,84	
	133,82		132,84	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	13 264,44		-738,86	
Produits exceptionnels				
78750000 - Rep/Prov.Risq&Chg.Excep.			1 100,00	
			1 100,00	
Charges exceptionnelles				
67120000 - Penalités Amendes Fisc.&P			12,89	
67200000 - CHARGES DIV.COUR./EX.ANT	310,50		-28,00	
68750000 - DOT.PROV.RISQUES&CH. EXC	1 000,00			
	1 310,50		-15,11	
Résultat exceptionnel	-1 310,50		1 115,11	
RESULTAT DE L'EXERCICE	11 953,94		376,25	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS SSIAD EXPERT SARL



Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 74 939 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 11 954 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement CRR 99-01.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans



La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes sont de 2 314€



Notes sur le bilan
Actif immobilisé
Tableau des immobilisations

SUD OUEST EXPERT SARL
 Société de Commissariat aux Comptes
 167 Bis Avenue Jean Mermoz
 CS 30405
 64146 LONS Cedex

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	434			434
Immobilisations corporelles	6 867			6 867
Immobilisations financières				
Total	7 301			7 301
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	434			434
Immobilisations corporelles	6 867			6 867
Immobilisations financières				
Total	7 301			7 301
ACTIF NET				

Actif circulant
Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 9 920 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	8 708	8 708	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 212	1 212	
Total	9 920	9 920	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan
Produits à recevoir

SUD OUEST EXPERT SARL
 Société de Commissariat aux Comptes
 167 Bis Avenue Jean Mermoz
 CS 30405
 64146 LONS Cedex

	Montant
Divers prod.a Rec.	5 920
Total	5 920

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	376
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	376
Affectations aux réserves	886
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	886

Le compte réserve en attente d'affectation ARS correspond au bénéfice 2018. La réserve de compensation correspond à l'affectation du résultat 2017 avec le retraitement des écritures de provisions de congés payés ainsi que l'affectation à la réduction des charges d'exploitation donné par l'ARS.

Enfin, le compte 101 correspond à la reconstitution du fonds associatif.

Notes sur le bilan
Tableau de variation des capitaux propres

SUD OUEST EXPERT SARL
 Société de Commissariat aux Comptes
 167 Bis Avenue Jean Mermoz
 64146 LONJUMEZ
 01/01/2019

	Solde au 01/01/2019	Affectation des résultats	Augmentatio	Diminutions	Solde au 31/12/2019
Capital	-24 038			5 795	-29 833
Réserves générales	46 265	886	886		47 150
Résultat de l'exercice	376	-376	11 954	376	11 954
<i>Dividendes</i>		-510			
Total Capitaux Propres	22 603		12 840	6 171	29 271

Provisions
Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	2 659				3 659
Total	2 659				3 659
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		1 000			

Dotations provision informatique = 1000€

Notes sur le bilan

SUD OUEST EXPERT SARL
 Société de Commissariat aux Comptes
 167 Bis Avenue Jean Mermoz
 CS 30405
 64146 LONS Cedex

Dettes
Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 42 008 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 381	6 381		
Dettes fiscales et sociales	33 160	33 160		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 468	2 468		
Produits constatés d'avance				
Total	42 008	42 008		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Frs.Facts.Non Parvenues	4 409
Pers.Congés à Payer	13 145
Pers.Charges à Payer	1 331
Org.Soc.Chg/Congés à Payer	5 521
Org.Soc.Charges à Payer	559
Div.Charges à Payer	2 468
Total	27 432

Notes sur le bilan
Comptes de régularisation
Charges constatées d'avance
SUD OUEST EXPERT COMPTABLES
 Société de Commissariat aux Comptes
 167 Bis Avenue Jean Mermoz
 CS 30405
 64146 LONS Cedex

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constat. D Avance	1 212		
Total	1 212		

Autres informations

Risques environnementaux

Risques environnementaux

Au 31 décembre 2019, il y a

SUD OUEST EXPERTS
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
63008 OISS Cedex

Aspects environnementaux
un effectif de 6 salariés